

(Séance du mardi 30 juin 2009)

INI
(09_INI_022)

Initiative législative Bernard Borel et consorts pour une élection au Grand Conseil réellement représentative et proportionnelle

Développement

Le système actuel de la répartition des sièges du Grand Conseil n'assure pas le même poids aux voix des électeurs et aux mandats qu'ils confient à leurs députés.

Non seulement, il défavorise les minorités des arrondissements électoraux de petite taille, mais il pénalise les petits partis.

Il a aussi pour conséquence que certains partis renoncent à se présenter dans certains districts, n'offrant ainsi pas toute la palette des sensibilités politiques aux électeurs.

Il est possible de remédier à cette distorsion par l'introduction du "double Pukelsheim".

Cette méthode est celle du professeur Friedrich Pukelsheim, de l'Université d'Augsbourg, dite du "diviseur doublement proportionnel et de l'arrondi standard". Dans un premier temps, tous les sièges du Grand Conseil sont répartis entre les partis, en fonction des pourcentages globaux du canton. Dans un deuxième temps, les sièges attribués à un parti sont répartis entre les listes des différents districts, lesquelles sont maintenus tels quels.

Il en résulte une égalité de traitement de tous les électeurs ; l'influence de chacun sur la composition du Grand Conseil est la même.

Cette méthode est déjà appliquée avec succès par les cantons de Zürich, Schaffhouse et Argovie. L'arrêt du 18 décembre 2002 du Tribunal fédéral sur le mode de scrutin, qui n'assure pas le même poids aux voix des électeurs, a vraisemblablement joué un rôle de déclencheur dans ces réformes qui font tache d'huile.

Récemment, dans la presse, vous aurez lu ou entendu qu'une initiative populaire, qui reprend la même idée allait être lancée dans le canton du Valais cet automne.

Par conséquent, cette initiative demande de modifier la législation sur les droits politiques pour l'élection au Grand Conseil, afin d'introduire le scrutin proportionnel par des scrutins bi-proportionnel ("double Pukelsheim").

Aigle, le 23 juin 2009.

(Signé) *Bernard Borel et 9 cosignataires*

M. Bernard Borel : — Il s'agit d'une initiative importante mais qui comporte un volet technique ; c'est pourquoi il sera important d'en discuter en commission. L'idée est que le système actuel de répartition des sièges du Grand Conseil n'assure pas le même poids aux voix des électeurs et aux mandats qu'ils confient à leurs députés. Non seulement il défavorise les minorités des arrondissements électoraux de petite taille mais il pénalise les petits partis. Vous ne serez donc pas étonné que ce soit moi qui défende cette initiative.

L'idée est de s'inspirer d'une méthode déjà utilisée dans le canton de Zurich avec un quorum, à Schaffhouse et en Argovie sans quorum. C'est d'ailleurs une initiative qui sera probablement reprise sous forme d'initiative populaire dans le canton du Valais. Je trouve intéressant qu'on

puisse en discuter en commission et, éventuellement, proposer — c'est le propos de l'initiative — une modification de la législation relative aux droits politiques pour introduire le scrutin proportionnel par des scrutins biproportionnels selon une méthode dite de Pukelsheim qui sera expliquée plus en détail en commission. Je me réjouis de pouvoir en discuter en commission.

La discussion est ouverte.

M. Régis Courdesse : — Pour la clarté des futurs débats en commission, il faut indiquer que le conseiller national Zisyadis a déposé, en mars 2009, une initiative parlementaire qui est exactement la même que celle développée par notre collègue Borel ; initiative que j'ai contresignée, je le précise.

Rappelez-vous les résultats du Grand Conseil 2007, spécialement pour A Gauche toute ! A la législature précédente, ils étaient onze, ils ne sont plus que cinq. Et encore, M. Borel s'est glissé sur une liste socialiste, ce qui lui a permis de sauver son siège. A quoi cela tient-il ? Tout simplement à deux éléments : la présence d'un quorum de 5% et le faible nombre de députés dans certains arrondissements. Trois se singularisent dans le canton de Vaud ; ce sont le Gros-de-Vaud, Aigle et Broye-Vully. Ce second point a fait l'objet d'un arrêt du Tribunal fédéral qui a perturbé un peu la création des dix districts du canton de Vaud. Argovie et Zurich ont résolu ce problème de la mauvaise représentativité en adoptant le système du double diviseur du professeur Pukelsheim. Les partis minoritaires, il faut le relever, en sortent renforcés et les grands partis perdent quelques plumes. Mais les citoyens sont mieux représentés. Les apparentements, qui sont mal perçus par les électeurs, deviennent alors totalement inutiles. Il y a donc une simplification du système. Les lois électorales qui ont fait l'objet de votations populaires en Argovie et à Schaffhouse ont été très largement acceptées par plus de 60% à Schaffhouse et 76% en Argovie.

En conclusion, je vous encourage à renvoyer immédiatement cette initiative en commission et je me réjouis d'ores et déjà d'en discuter.

La discussion est close.

L'initiative, cosignée par au moins 10 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.